

G08 SIGNALISATION (dispositifs d'indication ou de présentation en soi G09F; transmission d'images H04N)

G08B SYSTÈMES DE SIGNALISATION OU D'APPEL; TRANSMETTEURS D'ORDRES; SYSTÈMES D'ALARME (dispositions pour la signalisation sur les véhicules B60Q, B62D 41/00; systèmes ou dispositifs de signalisation pour les chemins de fer B61L; sur les bicyclettes B62J 3/00, B62J 6/00; coffres-forts ou chambres fortes avec des dispositifs d'alarme E05G; dispositifs de signalisation ou d'alarme dans les mines E21F 17/18; éléments sensibles de mesure, voir les sous-classes appropriées de G01; systèmes de commande du trafic G08G; moyens d'indication visuels G09; dispositifs générateurs de sons G10; systèmes d'appel par radio ou champ de proximité H04B 5/00, H04B 7/00; haut-parleurs, microphones, têtes de lecture pour tourne-disques ou transducteurs acoustiques électromécaniques analogues H04R)

- (1) La présente sous-classe couvre également les moyens pour identifier ou mettre hors d'état de nuire les cambrieurs ou autres malfaiteurs.
- (2) La présente sous-classe ne couvre pas:
 - le simple fait de munir d'un dispositif de signalisation audible ou visible un appareil de mesure ou de commutation;
 - les systèmes d'alarme pour indiquer qu'une variable spécifique a dépassé une valeur prédéterminée ou est descendue au-dessous de celle-ci, qui sont couverts par la sous-classe appropriée de la classe G01, correspondant à la mesure de cette variable;
 - les dispositifs d'alarme pour des procédés ou des types de machines ou des appareils spécifiques, qui sont couverts par les sous-classes correspondant à ces procédés, ces machines ou ces appareils.
- (3) Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
 - "systèmes" peut également couvrir les dispositifs propres à ces systèmes.

Schéma général

SYSTÈMES DE SIGNALISATION OU D'APPEL	Répondant à plusieurs anomalies de natures différentes	19/00
caractérisés par le mode de transmission du signal	Particuliers; contre le vol; contre l'incendie; autres	13/00, 15/00; 17/00; 21/00
caractérisés par la nature du signal reçu: audible; visible; tactile; combiné.....	Avec transmission vers ou d'un poste central.....	25/00, 26/00, 27/00
TRANSMETTEURS D'ORDRES	Systèmes d'alarme à prédiction	31/00
SYSTÈMES D'ALARME	ESSAIS, CONTRÔLE ET CORRECTION D'ERREURS	29/00
Répondant à une anomalie de nature non spécifiée		

1/00	Systèmes de signalisation caractérisés seulement par la forme de transmission du signal	5/06	. utilisant une transmission hydraulique; utilisant une transmission pneumatique
1/02	. utilisant uniquement une transmission mécanique	5/14	. . avec élément indicateur se déplaçant autour d'un pivot, p.ex. volet à charnière, ailette tournante
1/04	. utilisant une transmission hydraulique; utilisant une transmission pneumatique	5/16	. . . avec moyen de rappel nécessitant une opération séparée pour le retour de l'élément indicateur
1/06	. . hydraulique seulement	5/18	. . avec élément indicateur à déplacement rectiligne
1/08	. utilisant une transmission électrique	5/20	. . . avec moyen de rappel nécessitant une opération séparée pour le retour de l'élément indicateur
3/00	Systèmes de signalisation audible; Systèmes d'appel sonore de personnes (indication sonore des signaux donnant l'heure G04B 21/00, G04C 21/00)	5/22	. utilisant une transmission électrique; utilisant une transmission électromécanique
3/02	. utilisant uniquement une transmission mécanique	5/24	. . avec élément indicateur se déplaçant autour d'un pivot, p.ex. volet à charnière, ailette tournante
3/06	. utilisant une transmission hydraulique; utilisant une transmission pneumatique	5/26	. . . avec moyen de rappel nécessitant une opération séparée pour le retour de l'élément indicateur
3/10	. utilisant une transmission électrique; utilisant une transmission électromagnétique	5/28	. . . avec volet ou bras à charnière
3/14	. utilisant des explosifs	5/30	. . . avec organes tournants ou oscillants, p.ex. ailettes
5/00	Systèmes de signalisation optique, p.ex. systèmes d'appel de personnes, indication à distance de l'occupation de sièges (présentation des signaux indiquant l'heure G04B 19/00, G04C 17/00, G04C 19/00, G04G 9/00; pour présentation d'information alphanumérique G09F; drapeaux, bannières G09F)	5/32	. . avec élément indicateur à déplacement rectiligne
5/02	. utilisant uniquement une transmission mécanique	5/34	. . . avec moyen de rappel nécessitant une opération séparée pour le retour de l'élément indicateur
		5/36	. . utilisant des sources de lumière visible
		5/38	. . . utilisant une lumière clignotante
		5/40	. utilisant de la fumée, du feu ou des gaz colorés (écriture dans le ciel G09F 21/16)

- 6/00** **Systèmes de signalisation tactile, p.ex. systèmes d'appel de personnes** (indication tactile du temps G04B 25/02; appareils pour sourds H04R 25/00) [6]
- 7/00** **Systèmes de signalisation selon plus d'un des groupes G08B 3/00 à G08B 6/00** (combinaisons de dispositifs de présentation avec de la publicité audible G09F 27/00); **Systèmes d'appel de personnes selon plus d'un des groupes G08B 3/00 à G08B 6/00**
- 7/02 . utilisant une transmission mécanique
 - 7/04 . utilisant une transmission hydraulique; utilisant une transmission pneumatique
 - 7/06 . utilisant une transmission électrique
 - 7/08 . utilisant des explosifs
- 9/00** **Transmetteurs d'ordres, c. à d. moyens permettant à un utilisateur de transmettre un ordre en le choisissant parmi un certain nombre d'ordres différents, p.ex. pour la transmission d'ordres dans les bateaux, du pont à la salle des machines** (dispositifs de signalisation dans les mines E21F 17/18)
- 9/02 . Détails
 - 9/04 . . Moyens pour enregistrer le fonctionnement de l'appareillage
 - 9/06 . . Moyens pour indiquer un désaccord entre les ordres donnés et ceux exécutés
 - 9/08 . mécaniques
 - 9/10 . . utilisant un cliquet
 - 9/12 . . utilisant un arbre tournant
 - 9/14 . hydrauliques, pneumatiques
 - 9/16 . . utilisant un cliquet
 - 9/18 . . par variation du déplacement du fluide
 - 9/20 . . par variation de la pression du fluide
- 13/00** **Alarmes contre les cambrioleurs, les voleurs ou tous intrus** (alarmes contre le vol des véhicules B60R 25/10; alarmes contre le vol des bicyclettes B62H 5/00)
- 13/02 . Déclenchement mécanique
 - 13/04 . . par bris de glace
 - 13/06 . . par essais de crochetaje des fermetures (serrures d'alarme E05B 45/00; dispositifs d'alarme sur coffres-forts E05G 1/10)
 - 13/08 . . par ouverture, p.ex. de portes, de fenêtres, de tiroirs, de contrevents, de rideaux ou de stores
 - 13/10 . . par pression sur les planchers, les revêtements du sol, les marches d'escalier, les guichets ou les tiroirs-caisses
 - 13/12 . . par la rupture ou le dérangement de cordes ou de fils tendus
 - 13/14 . . par l'enlèvement ou les essais de déplacement d'articles portatifs
 - 13/16 . Déclenchement par intervention de vibrations mécaniques dans l'air ou un autre fluide
 - 13/18 . Déclenchement influencé par la chaleur, la lumière, ou les radiations de longueur d'onde plus courte; Déclenchement par introduction de sources de chaleur, de lumière, ou de radiations de longueur d'onde plus courte
 - 13/181 . . utilisant des systèmes détecteurs de radiations actifs [5]
 - 13/183 . . . par interruption d'un faisceau ou d'une barrière de radiations (barrières lumineuses G01V 8/10) [5]
 - 13/184 utilisant des réflecteurs de radiations [5]
 - 13/186 utilisant des guides de lumière, p.ex. fibres optiques [5]
 - 13/187 . . . par interférence d'un champ de radiations [5]
 - 13/189 . . utilisant des systèmes détecteurs de radiations passifs [5]
 - 13/19 . . . utilisant des systèmes détecteurs de radiations infrarouges [5]
 - 13/191 utilisant des moyens de détection pyroélectriques [5]
 - 13/193 utilisant des moyens de focalisation [5]
 - 13/194 . . . utilisant des systèmes de balayage et de comparaison d'image [5]
 - 13/196 utilisant des caméras de télévision [5]
 - 13/20 . Déclenchement par changement de la pression d'un fluide
 - 13/22 . Déclenchement électrique
 - 13/24 . . par une interférence avec la distribution d'un champ électromagnétique
 - 13/26 . . par la proximité d'un intrus provoquant une variation dans la capacité ou l'inductance d'un circuit
- 15/00** **Identification, mise en alarme ou mise hors d'état de nuire des cambrioleurs, des voleurs ou autres intrus, p.ex. en employant des explosifs** (pièges pour cambrioleurs ou similaires, sur des coffres-forts E05G 5/02)
- 15/02 . avec de la fumée, du gaz, ou de la poudre, ou un liquide coloré ou parfumé
- 17/00** **Alarmes d'incendie; Alarmes réagissant à une explosion** (éléments réagissant à la température G01K)
- 17/02 . Déclenchement mécanique de l'alarme, p.ex. par la cassure d'un fil métallique
 - 17/04 . Déclenchement hydraulique ou pneumatique de l'alarme, p.ex. par le changement de pression d'un fluide
 - 17/06 . Déclenchement électrique de l'alarme, p.ex. utilisant un interrupteur actionné thermiquement (commutateurs électriques à fonctionnement thermique en soi H01H 37/00)
 - 17/08 . Déclenchement comportant l'utilisation de moyens explosifs
 - 17/10 . Déclenchement par la présence de fumée ou de gaz
 - 17/103 . . utilisant un dispositif émetteur et récepteur de lumière [5]
 - 17/107 . . . pour détecter une diffusion de lumière due à de la fumée [5]
 - 17/111 . . utilisant une chambre d'ionisation pour détecter de la fumée ou du gaz (jauges à vide utilisant des effets d'ionisation G01L 21/30; analyse de gaz en recherchant l'ionisation G01N 27/62) [5]
 - 17/113 . . . Détails de structure (tubes à décharge pour mesurer la pression de gaz introduit, ou pour détecter la présence de gaz, en général H01J 41/02) [5]
 - 17/117 . . en utilisant un dispositif de détection pour des gaz spécifiques, p.ex. des produits de combustion, produits par l'incendie (G08B 17/103, G08B 17/11 ont priorité; recherche ou analyse de gaz en général G01N, p.ex. en utilisant des moyens électriques G01N 27/00) [5]
 - 17/12 . Déclenchement par la présence de rayonnement ou de particules, p.ex. de rayonnement infrarouge, d'ions
- 19/00** **Alarmes réagissant à plusieurs conditions différentes, indésirables ou anormales, p.ex. cambriolage et incendie, température anormale et débit d'écoulement anormal**
- 19/02 . Alarmes réagissant à la formation ou à la formation escomptée de la glace (indication des conditions météorologiques G01W 1/00)

<p>21/00 Alarmes réagissant à une seule condition particulière, indésirable ou anormale, et non prévues ailleurs</p> <p>21/02 . Alarmes pour assurer la sécurité des personnes [7]</p> <p>21/04 . . réagissant à la non-activité, p.ex. de personnes âgées (G08B 21/06 a priorité) [7]</p> <p>21/06 . . indiquant un état de sommeil, p.ex. alarmes contre l'assoupissement (dispositifs de sécurité sensibles à l'incapacité du conducteur pour la commande des ensembles de propulsion de véhicules B60K 28/06) [7]</p> <p>21/08 . . réagissant à la présence de personnes dans une masse d'eau, p.ex. dans une piscine; réagissant à un état anormal d'une masse d'eau [7]</p> <p>21/10 . . réagissant aux événements désastreux, p.ex. les tornades, les tremblements de terre (séismologie G01V 1/00; indication des conditions météorologiques G01W 1/00) [7]</p> <p>21/12 . . réagissant à l'émission indésirable de substances, p.ex. alarmes de pollution (alarmes pour canalisations F17D 3/01) [7]</p> <p>21/14 . . . Alarmes réagissant aux gaz toxiques (G08B 21/16 a priorité) [7]</p> <p>21/16 . . . Alarmes réagissant aux gaz combustibles [7]</p> <p>21/18 . Alarmes de situation (G08B 21/02 a priorité) [7]</p> <p>21/20 . . réagissant à l'humidité [7]</p> <p>21/22 . . réagissant à la présence ou à l'absence de personnes [7]</p> <p>21/24 . . Alarmes aide-mémoire, p.ex. alarmes contre la perte (dispositifs pour prévenir la perte de sacs ou similaires A45C 13/24) [7]</p> <p>23/00 Alarmes réagissant à des conditions indésirables ou anormales, non spécifiées</p> <p>25/00 Systèmes d'alarme dans lesquels l'emplacement du lieu où existe la condition déclenchant l'alarme est signalé à une station centrale, p.ex. systèmes télégraphiques d'incendie ou de police</p> <p>25/01 . caractérisés par le moyen de transmission [5]</p> <p>25/04 . . utilisant une ligne de signalisation unique, p.ex. en boucle fermée [5]</p> <p>25/06 . . utilisant le réseau d'alimentation en énergie (systèmes pour la transmission d'informations par lignes de distribution d'énergie, en général H04B 3/54) [5]</p> <p>25/08 . . utilisant les lignes de communication (systèmes de communication téléphonique combinés avec des systèmes d'alarme H04M 11/04) [5]</p> <p>25/10 . . utilisant des systèmes de transmission sans fil [5]</p>	<p>25/12 . Dispositions pour transmettre une alarme par commande manuelle en cas de sinistre [5]</p> <p>25/14 . Dispositions centrales pour la réception ou l'indication d'une alarme [5]</p> <p>26/00 Systèmes d'alarme dans lesquels des sous-stations sont interrogées successivement par une station centrale</p> <p>27/00 Systèmes d'alarme dans lesquels la condition déclenchant l'alarme est signalée par une station centrale à plusieurs sous-stations</p> <p>29/00 Vérification ou contrôle des systèmes de signalisation ou d'alarme; Prévention ou correction d'erreurs de fonctionnement, p.ex. empêchant le déclenchement non autorisé</p> <p>29/02 . Surveillance continue des systèmes de signalisation ou d'alarme [5]</p> <p>29/04 . . Surveillance des circuits détecteurs [5]</p> <p>29/06 . . Surveillance des circuits de ligne, p.ex. signalisation de défauts de ligne (essai ou localisation de défauts dans les câbles ou les lignes en général G01R 31/02, G01R 31/08) [5]</p> <p>29/08 . . . Signalisation d'une violation du circuit de ligne [5]</p> <p>29/10 . . Surveillance des circuits avertisseurs [5]</p> <p>29/12 . Vérification intermittente des systèmes de signalisation ou d'alarme [5]</p> <p>29/14 . . Vérification des circuits de détection [5]</p> <p>29/16 . Systèmes de signalisation ou d'alarme de sécurité, p.ex. systèmes redondants [5]</p> <p>29/18 . Prévention ou correction d'erreurs de fonctionnement (G08B 29/02, G08B 29/12 ont priorité) [5]</p> <p>29/20 . . Etalonnage, y compris les dispositions d'auto-étalonnage [5]</p> <p>29/22 . . . Dispositions pour faciliter l'étalonnage manuel, p.ex. dispositions d'entrée ou de sortie pour la vérification; Maintien de valeurs intermittentes permettant la mesure [5]</p> <p>29/24 . . . Auto-étalonnage, p.ex. pour la correction de la dérive ambiante ou du vieillissement de composants [5]</p> <p>29/26 par mise à jour et emmagasinage de seuils de référence [5]</p> <p>29/28 par changement du gain d'un amplificateur [5]</p> <p>31/00 Systèmes d'alarme à prédiction caractérisés par une extrapolation ou un autre type de calcul utilisant des données historiques mises à jour [5]</p>
---	--

G08C SYSTÈMES DE TRANSMISSION POUR VALEURS MESURÉES, SIGNAUX DE COMMANDE OU SIMILAIRES (systèmes de transmission à pression de fluide F15B; organes sensibles pour variables physiques spécifiques, voir les sous-classes appropriées, p.ex. de G01, de H01; indicateurs ou enregistreurs, voir les sous-classes appropriées, p.ex. G01D, G09F; moyens mécaniques pour convertir la sortie d'un organe sensible en une autre variable G01D 5/00; ponts à auto-équilibrage G01R; commande de la position en général G05D 3/00; systèmes de commande mécanique G05G; systèmes pour la transmission de signaux "en/hors" uniquement, systèmes pour la transmission des conditions d'alarme G08B; systèmes de transmetteurs d'ordres G08B 9/00; production d'impulsions électriques H03K; codage, décodage ou conversion de codes, en général H03M; transmission d'information numériques H04L; appel sélectif d'une station à une autre H04Q 9/00) [4]

Schéma général

SYSTÈME DE TRANSMISSION EN GÉNÉRAL

Electrique; non électrique..... 19/00; 23/00

SYSTÈME DE TRANSMISSION DE

POSITION D'UN OBJET 21/00

MOYENS DE TRANSMISSION

Multiplex; en utilisant une voie

électrique sans fil.....15/00; 17/00

TRAITEMENT DE SIGNAUX

Différentiation, retardement 13/00

CONTRÔLE OU CORRECTION

D'ERREURS 25/00

<p>13/00 Dispositions pour influencer la relation entre les signaux d'entrée et ceux de sortie, p.ex. différenciation, retardement (transfert de la sortie d'un élément sensible à des dispositions pour la mesure donnant des résultats ne rendant pas la valeur instantanée G01D 1/00; systèmes pour la commande de position impliquant la comparaison entre des valeurs réelles et des valeurs désirées G05D 3/00; calcul en général G06)</p> <p>13/02 . pour donner un signal qui soit une fonction de deux ou plusieurs signaux, p.ex. la somme, le produit</p> <p>15/00 Dispositions caractérisées par l'utilisation du multiplexage pour la transmission de plusieurs signaux par une voie commune (communications multiplex en général H04J)</p> <p>15/02 . simultanément, c. à d. utilisant la division de fréquence</p> <p>15/04 . . les signaux étant modulés sur des fréquences porteuses</p> <p>15/06 . successivement, c. à d. utilisant la division de temps</p> <p>15/08 . . les signaux étant représentés par l'amplitude de courant ou de tension dans la voie de transmission</p> <p>15/10 . . les signaux étant représentés par les fréquences ou la phase de courant ou de tension dans la voie de transmission</p> <p>15/12 . . les signaux étant représentés par des caractéristiques d'impulsion dans la voie de transmission</p> <p>17/00 Dispositions pour transmettre des signaux caractérisées par l'utilisation d'une voie électrique sans fil [6]</p> <p>17/02 . utilisant une voie radio [6]</p> <p>17/04 . utilisant des dispositifs couplés magnétiquement [6]</p> <p>17/06 . utilisant un couplage capacitif [6]</p> <p>19/00 Systèmes de transmission de signaux électriques (G08C 17/00 a priorité)</p> <p>19/02 . dans lesquels le signal transmis est l'amplitude d'un courant ou d'une tension (G08C 19/36, G08C 19/38 ont priorité)</p> <p>19/04 . . utilisant une résistance variable</p> <p>19/06 . . utilisant une inductance variable</p> <p>19/08 . . . influençant différemment deux bobines</p> <p>19/10 . . utilisant une capacité variable</p> <p>19/12 . dans lesquels le signal transmis est la fréquence ou la phase d'un courant alternatif</p> <p>19/14 . . utilisant une combinaison de fréquences fixes</p> <p>19/16 . dans lesquels la transmission est par impulsions</p> <p>19/18 . . utilisant un nombre variable d'impulsions dans un train</p>	<p>19/20 . . . agissant sur des dispositifs dynamo-électriques, p.ex. moteur pas à pas</p> <p>19/22 . . par variation de la durée d'impulsions individuelles</p> <p>19/24 . . utilisant le déplacement dans le temps d'impulsions</p> <p>19/26 . . par variation de la fréquence de répétition d'impulsions</p> <p>19/28 . . utilisant un code d'impulsions</p> <p>19/30 . dans lesquels la transmission se fait par la sélection d'un ou plusieurs conducteurs ou canaux parmi plusieurs conducteurs ou canaux (G08C 19/38 a priorité)</p> <p>19/32 . . d'un conducteur ou canal</p> <p>19/34 . . d'une combinaison de conducteurs ou canaux</p> <p>19/36 . utilisant des moyens optiques pour convertir le signal d'entrée (conversion analogique/numérique en soi H03M 1/00)</p> <p>19/38 . utilisant des dispositifs dynamo-électriques (actionnés par des impulsions G08C 19/20; machines dynamo-électriques en soi H02K)</p> <p>19/40 . . dont seulement le rotor ou le stator porte un enroulement auquel un signal est appliqué, p.ex. utilisant un moteur pas à pas</p> <p>19/42 . . . ayant trois pôles de stator</p> <p>19/44 . . . ayant plus de trois pôles de stator</p> <p>19/46 . . dont le rotor ou le stator portent des enroulements (ayant un rotor en cage d'écureuil G08C 19/40)</p> <p>19/48 . . . étant du type à stator triphasé et à rotor alimenté en courant alternatif à fréquence constante, p.ex. selsyn, magslip</p> <p>21/00 Systèmes de transmission de position d'un objet par rapport à un système de références prédéterminé, p.ex. système téléautographique (transformation de la configuration de paramètres mécaniques, p.ex. une force ou une présence, en signaux électriques G06K 11/00) [5]</p> <p>23/00 Systèmes de transmission de signaux non électriques, p.ex. systèmes optiques</p> <p>23/02 . utilisant des ondes acoustiques [6]</p> <p>23/04 . utilisant des ondes lumineuses, p.ex. infrarouges [6]</p> <p>23/06 . . à travers des guides de lumière, p.ex. des fibres optiques [6]</p> <p>25/00 Dispositions pour prévenir ou corriger les erreurs; Dispositions de contrôle</p> <p>25/02 . par signalisation en retour de la station réceptrice à la station émettrice</p> <p>25/04 . par enregistrement des signaux transmis</p>
--	---

G08G **SYSTÈMES DE COMMANDE DU TRAFIC** (contrôle du trafic ferroviaire, sécurité du trafic ferroviaire B61L; aménagement des panneaux de signalisation routière ou des signaux de trafic routier E01F 9/00; systèmes radar ou systèmes analogues prévus pour la commande du trafic G01S 13/91; systèmes sonar ou lidar spécialement prévus pour la commande du trafic G01S 15/88, G01S 17/88) [2]

Note

La présente sous-classe couvre:

- l'identification des contrevenants aux règles de la circulation;

- l'indication de la position de véhicules pour la commande du trafic;
- les systèmes de navigation à des fins de commande du trafic, c. à d. les systèmes dans lesquels la navigation ne s'effectue pas de façon autonome à bord du véhicule mais où les véhicules sont guidés au moyen d'instructions qui leur sont transmises; [7]
- l'indication des places libres dans les parcs de stationnement.

1/00	Systèmes de commande du trafic pour véhicules routiers		
1/005	. comprenant un indicateur pour guider les piétons [5]	1/0965	. . . répondant à des signaux provenant d'un autre véhicule, p.ex. d'un véhicule de secours [5]
1/01	. Détection du mouvement du trafic pour le comptage ou la commande (G08G 1/07 à G08G 1/14 ont priorité)	1/0967	. . . Systèmes impliquant la transmission d'informations pour les grands axes de circulation, p.ex. conditions météorologiques, limites de vitesse (transmission d'instructions de navigation au véhicule G08G 1/0968) [5]
1/015	. . avec des dispositions pour distinguer différents types de véhicules, p.ex. pour distinguer les automobiles des cycles	1/0968	. . . Systèmes impliquant la transmission d'indications de navigation au véhicule [5]
1/017	. . par identification des véhicules (G08G 1/015, G08G 1/054 ont priorité) [5]	1/0969 ayant un dispositif de visualisation sous forme de carte [5]
1/02	. . utilisant des pédales incorporées dans la chaussée (patins ou autres dispositifs sensibles réagissant au passage des véhicules E01F 11/00)	1/097	. Systèmes de surveillance de la commande du trafic, p.ex. en donnant l'alarme si deux rues se croisant ont des feux verts simultanément
1/04	. . utilisant des détecteurs optiques ou ultrasonores	1/123	. indiquant la position de véhicules, p.ex. de véhicules à horaire déterminé (transmission d'instructions de navigation aux véhicules G08G 1/0968) [5]
1/042	. . utilisant des détecteurs inductifs ou magnétiques [5]	1/127	. . à une station centrale [5]
1/048	. . avec des dispositions pour compenser les conditions ambiantes ou d'autres paramètres, p.ex. la neige, un véhicule arrêté à un détecteur [5]	1/13	. . . l'indicateur étant sous la forme d'une carte [5]
1/052	. . avec des dispositions pour déterminer la vitesse ou l'excès de vitesse [5]	1/133	. . . à l'intérieur du véhicule [5]
1/054	. . . en photographiant les véhicules en excès de vitesse [5]	1/137	. . . l'indicateur étant sous la forme d'une carte [5]
1/056	. . avec des dispositions pour distinguer la direction de circulation [5]	1/14	. indiquant des places libres individuelles dans des parcs de stationnement
1/065	. par comptage des véhicules dans une section de la route ou dans un parc de stationnement, c. à d. comparant le nombre des arrivants et celui des partants	1/16	. Systèmes anticollision (systèmes d'aide à la conduite de véhicules routiers destinés à prévoir ou à éviter une collision probable ou imminente, qui ne se limitent pas à la commande d'un sous-ensemble particulier B60W 30/08) [2,8]
1/07	. Commande des signaux de trafic	3/00	Systèmes de commande du trafic pour les véhicules marins (marquage des routes de navigation B63B 22/16, B63B 51/00)
1/08	. . selon le nombre ou la vitesse détectés des véhicules	3/02	. Systèmes anticollision
1/081	. . plusieurs carrefours dépendant d'une commande commune [5]	5/00	Systèmes de commande du trafic aérien [2]
1/082	. . . Commande de l'intervalle de temps entre le début de la même phase d'un cycle à des carrefours adjacents [5]	5/02	. Aides pour l'atterrissage automatique, c. à d. systèmes dans lesquels les données des vols d'avions arrivant sont traitées de façon à fournir les données d'atterrissage (aides à l'atterrissage à bord des aéronefs B64D 45/04; aides à l'atterrissage visuelles ou acoustiques B64F 1/18)
1/083	. . . Commande du temps attribué entre les phases d'un cycle [5]	5/04	. Systèmes anticollision
1/085	. . utilisant un minuteur cyclique à fonctionnement libre	5/06	. pour la commande lorsque l'appareil est au sol [2]
1/087	. . Intervention prioritaire sur la commande du trafic, p.ex. au moyen d'un signal transmis par un véhicule de secours [5]	7/00	Systèmes de commande du trafic pour la commande simultanée de plusieurs types différents de véhicules [2]
1/09	. Dispositions pour donner des instructions variables pour le trafic (dispositifs d'affichage d'information variable par sélection ou combinaison d'éléments individuels G09F 9/00)	7/02	. Systèmes anticollision [2]
1/095	. . Feux de trafic	9/00	Systèmes de commande du trafic de véhicules, dans lesquels le type de véhicule est sans importance ou d'un type non spécifié [2]
1/0955	. . . transportables [5]	9/02	. Systèmes anticollision [2]
1/096	. . avec des indicateurs dans lesquels la progression d'une marque montre le temps écoulé, p.ex. celui du feu vert	99/00	Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [8]
1/0962	. . avec un indicateur monté à l'intérieur du véhicule, p.ex. délivrant des messages vocaux [5]		